

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4036
25 juin 1958
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 25 JUIN 1958,
PAR LE REPRESENTANT DU PAKISTAN

Le Gouvernement du Pakistan me charge d'informer le Conseil de sécurité qu'en raison de l'intransigeance persistante de l'Inde, qui a empêché le règlement du différend concernant le Cachemire, l'inquiétude et la déception règnent maintenant dans tout le Pakistan et le Cachemire.

L'échec de la récente mission de M. Graham, uniquement imputable au rejet catégorique de toutes ses recommandations par l'Inde, a accru le mécontentement de la population du Pakistan et du Cachemire; aussi, Chaudhri Ghulam Abbas - personnalité éminente du Cachemire, qui représente la Muslim Conference et qui, jusqu'à une date récente, était le Chef suprême du Gouvernement du Cachemire Azad - a-t-il lancé, en désespoir de cause, un mouvement de libération du Cachemire à seule fin de délivrer le pays du joug indien. Il a déclaré que l'Inde n'avait pas respecté les conditions auxquelles les Cachemiriens avaient cessé le combat et que ceux-ci étaient par conséquent libres de recourir à l'action directe pour faire reconnaître leur droit à la libre détermination. Il se propose de lancer, avec des volontaires, une marche pacifique sur le Cachemire, le 27 juin 1958, afin d'éveiller - selon ses propres termes - "la conscience assoupie de la justice internationale". Des volontaires se sont groupés par milliers autour de lui et leur nombre ne cesse d'augmenter. La population lui manifeste sa sympathie active et l'opinion demande qu'il soit autorisé à entrer au Cachemire.

Après avoir soigneusement étudié la situation grave qui pourrait se créer si les manifestants traversaient la ligne de suspension d'armes, le Gouvernement du Pakistan a décidé que, conformément à ses obligations internationales, il n'autoriserait en aucun cas la violation de l'accord de cessez-le-feu et prendrait toutes les mesures qui s'imposeraient pour faire respecter sa décision. Il a averti les leaders cachemiriens que si le Pakistan était disposé à faire toutes les démarches possibles, par l'intermédiaire des Nations Unies, pour que justice soit rendue au

peuple du Cachemire et au Cheik Abdullah, son chef, il ne tolérerait pas pour autant une violation d'un accord qui le lie. En conséquence, le Gouvernement pakistanais a pris toutes les mesures possibles pour éviter une violation de la ligne de suspension d'armes au Cachemire.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du
Pakistan auprès des
Nations Unies, par intérim,
Ministre plénipotentiaire,

Signé : AGHA SHAHI
